

Tout en déplorant ce retard, les Gouvernements du Canada et des Etats-Unis comprennent l'un et l'autre la nécessité pour la Commission de disposer de données exactes sur la qualité de l'eau acceptables à son Bureau d'étude, pour être en mesure de préparer son rapport final. Les deux gouvernements conviennent également qu'il faut donner suffisamment de temps à la population des deux pays pour étudier le rapport du Bureau d'étude sur la dérivation de Garrison avant de tenir des audiences publiques à ce sujet. Les Gouvernements ont cependant tenu à souligner que le rapport de la Commission ne devait pas être retardé indûment et ils ont prié instamment celle-ci de faire tout ce que est en son pouvoir pour présenter son rapport dans les plus brefs délais.

Le Gouvernement des Etats-Unis a assuré le Gouvernement du Canada en février 1974 qu'il respecterait ses obligations envers le Canada en vertu du Traité des eaux limitrophes lui commandant de ne pas polluer les eaux transfrontières au préjudice de la santé des Canadiens ou de leurs biens, et lui a garanti qu'il n'entreprendrait pas, dans le cadre du projet de dérivation de Garrison, des travaux de construction qui pourraient avoir des conséquences sur les eaux s'écoulant au Canada tant qu'il ne serait pas prouvé que ces travaux assurent le respect de ces obligations. Le retard qui vient d'être annoncé en ce qui concerne la présentation aux deux gouvernements du rapport final de la Commission sur le projet de dérivation de Garrison ne change rien à l'assurance ainsi donnée par les Etats-Unis.